

CROUST'À BOULOC
4^{ème} ÉDITION DU CONCOURS DE CROUSTADE DE BOULOC
SAMEDI 6 JUIN 2026

Article 1 : OBJET

L'objectif du concours culinaire "Croust'à Bouloc" est de valoriser ce dessert typique du Sud-Ouest. Cet événement s'anime autour d'un village gourmand qui promeut la gastronomie et le circuit court. La troisième édition de "Croust'à Bouloc se déroule le samedi 6 juin 2026 à Bouloc.

Article 2 : INSCRIPTION

Le concours culinaire "Croust'à Bouloc" est ouvert à tous les particuliers (Boulocaïns et extérieurs). L'inscription est gratuite pour tous. Le dépôt de candidature s'effectue à l'accueil de la Mairie de Bouloc - 55 rue Jean Jaurès 31620 Bouloc - ou par mail à l'adresse suivante : communication@mairie-bouloc.fr. Les inscriptions se clôturent le 04/06/2026. Afin de garantir une compétition équitable et ouverte à tous, toute personne ayant remporté cinq éditions du concours ne pourra plus concourir.

Article 3 : CONDITIONS

Seules les croustades aux pommes seront validées.

La recette doit respecter à minima les conditions suivantes :

- Utilisation de deux ingrédients obligatoires : ***la pâte feuilletée et les pommes.***
- ***Poids maximum : 800 grammes***

La forme est au choix du candidat. La croustade peut être réalisée avec ou sans crème, compote ou alcool.

Pour des raisons sanitaires, la croustade du concours devra être apportée dans une glacière. ***Elle ne devra pas excéder une température de 10°.*** Le non-respect de cet article entraînera l'élimination du concours.

Article 4 : DÉPÔTS DES CROUSTADES

Une croustade par candidat doit être déposée sur le lieu du concours à la salle des fêtes (55 rue Jean Jaurès 31620 Bouloc) le samedi 6 juin 2026 entre 16h et 17h. Au-delà de cette heure aucune croustade ne sera acceptée.

Les croustades seront aussitôt inscrites. Un numéro sera piqué sur le dessert et attribué à chaque candidat afin de préserver l'anonymat et l'intégrité du jury. La croustade sera transmise au jury avec son numéro. Une fiche complétée des noms des candidats avec leurs numéros sera tenue secrète par la réceptionniste des croustades.

Article 5 : JURY

Les membres du jury ne sont pas les organisateurs du concours.

Le jury se compose de plusieurs personnes qui devront juger les croustades.

La décision du jury sera prise à la majorité et sera sans appel. L'inscription au concours vaut acceptation de cette décision.

Article 6 : REMISE DES PRIX

Un prix sera attribué aux trois premiers.

La remise des prix aura lieu à 19h sur le lieu du concours après délibération du jury.